



> La rentrée des classes est fixée au jeudi 1 septembre 2022

> Horaires des écoles :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
8 H 30 - 11 H 30 et 13 H 30 - 16 H 30
- Pas de classe les mercredis

> Les services de restauration scolaire et de garderie seront ouverts dès le jour de la rentrée

• RESTAURATION SCOLAIRE :

- Notre prestataire est la société API de Maxéville.
- Pour rappel, toute réservation de repas doit se faire au plus tard la veille, par internet ou téléphone (03-29-57-06-23), avant 9H30 (Attention : si vous voulez que votre enfant prenne son repas le lundi midi, vous devez impérativement le réserver au plus tard le vendredi qui précède, avant 9H30)

De même, si vous avez inscrit votre enfant à la cantine et qu'il est finalement malade ou absent, n'oubliez pas de prévenir :

- Pour le lundi : annulation jusqu'au vendredi précédent au plus tard à 9h30
- Pour le mardi : annulation jusqu'au lundi précédent au plus tard à 9h30
- Pour le jeudi : annulation jusqu'au mardi précédent au plus tard à 9h30
- Pour le vendredi : annulation jusqu'au jeudi précédent au plus tard à 9h30

Les absences non signalées ou hors délai ne seront pas déduites de la facture mensuelle.

USAGE FREQUENT	USAGE OCCASIONNEL
3.95 € (QF ≤ 900,00 €) 4.00 € (QF ≥ 900,00 €)	5.05 € (QF ≤ 900,00 €) 5.15 € (QF ≥ 900,00 €)

Le tarif « usage fréquent du service de restauration scolaire » est appliqué si et seulement si votre enfant prend au moins 10 repas par mois, les mois où il n'y a pas de congés scolaires (= mois « complets » : septembre, janvier, mars, mai et juin en 2022/2023) ;

Pour les mois où il y a des congés scolaires, votre enfant devra prendre au moins 6 repas pendant le mois (en octobre, novembre, décembre, février et avril pour 2022/2023).

Si ces conditions ne sont pas réunies, le tarif « usage occasionnel du service de restauration scolaire » sera appliqué.

• GARDERIES ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Les garderies ouvrent les matins à 7H00 et ferment à 18H30 les soirs.

Tarifs des garderies :

	QF ≤ 900 €	QF ≥ 900 €
07 H 00 à 07 H 30	0.68 €	0.74 €
07 H 30 à 08 H 00	0.44 €	0.46 €
08 H 00 à 08 H 30	0.44 €	0.46 €
11 H 30 à 12 H 00	0.44 €	0.46 €
12 H 00 à 12 H 30	0.44 €	0.46 €
12 H 30 à 13 H 00	0.44 €	0.46 €
13 H 00 à 13 H 30	0.44 €	0.46 €
16 H 30 à 17 H 00	0.44 €	0.46 €
17 H 00 à 17 H 30	0.44 €	0.46 €
17 H 30 à 18 H 00	0.81 €	0.86 €
18 H 00 à 18 H 30	1.31 €	1.34 €
Après 18 H 30, le quart d'heure :	4.01 €	4.06 €
(Etant entendu que les garderies doivent fermer à 18 H 30)		

• ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

- L'ALSH fonctionnera pendant les périodes de congés scolaires, de 09H00 à 17H00, (garderie de 07H00 à 09H00 et de 17H00 à 18H30), pour les enfants scolarisés, de 4 à 14 ans, à la Maison de l'Enfance rue Daudet, aux dates indiquées ci-dessous :



En cas de crise sanitaire majeure et/ou de pandémie ou encore en cas d'effectifs insuffisants, la Mairie d'Anould se réserve le droit de ne pas organiser de centre.

✓ **Vacances de la Toussaint 2022** : 2 semaines de fonctionnement : du lundi 24 au vendredi 28 octobre et du lundi 31 octobre au vendredi 04 novembre 2022 (fermé le mardi 1^{er} novembre)

✓ **Vacances de Noël 2022** : 1 semaine de fonctionnement : du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022

✓ **Vacances d'hiver 2023** : 2 semaines de fonctionnement : du lundi 13 au vendredi 17 février et du lundi 20 au vendredi 24 février 2023

✓ **Vacances de printemps 2023** : 2 semaines de fonctionnement : du lundi 17 au vendredi 21 avril et du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023

✓ **Vacances d'été 2023** : du lundi 10 au jeudi 13 juillet (Centre fermé le vendredi 14 juillet), du lundi 17 au vendredi 21 juillet, du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023. En août : 2 semaines de fonctionnement : Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août et du lundi 21 au vendredi 25 août 2023



Fermeture de l'ALSH du lundi 7 au vendredi 18 août 2023 ainsi que du lundi 28 au jeudi 31 Août 2023

- L'inscription ne se fait qu'à la semaine complète afin d'anticiper au mieux le recrutement de l'équipe d'animation et de garantir la qualité des activités proposées.

- La municipalité accepte les aides de la CAF, des Comités d'Entreprises et de la MSA sur présentation de justificatifs (Voir à l'inscription).

	QF ≤ 900 €	QF ≥ 900 €
Enfants de la Commune	10,00 €/jour	11,00 €/jour
Extérieurs à la Commune	19,00 €/jour	20,00 €/jour

Tarifs des garderies du matin, de 7H00 à 9H00

	QF ≤ 900 €	QF ≥ 900 €
7 H 00 à 7 H 30	0,68	0,74
7 H 30 à 8 H 00	0,44	0,46
8 H 00 à 8 H 30	0,44	0,46
8 H 30 à 9 H 00	0,44	0,46

Tarifs des garderies du soir, de 17H00 à 18H30

	QF ≤ 900 €	QF ≥ 900 €
17 H 00 à 17 H 30	0,48	0,51
17 H 30 à 18 H 00	0,81	0,86
18 H 00 à 18 H 30	1,31	1,34